

Destination Code - Code destinataire	Destination Address - Adresse de la destination	Invoice Code - Code bur.-comptable	Invoice Address - Adresse de facturation
D - 1	PLUSIEURS SITES, VOIR ANNEXE A 2	W0130	DEPARTMENT OF NATIONAL DEFENCE BLDG 7 S.SUPPLY SECTION 6769 NOTRE DAME E. MONTREAL Quebec H1N3R2 Canada



Item Article	Description	Dest. Code Dest.	Inv. Code Fact.	Qty Qté	U. of I. U. de D.	Destination	Unit Price/Prix unitaire FOB/FAM	Plant/Usine	Del. Offered Liv. offerte	Delivery Req. Livraison Req.
1	TERMINAUX PORTABLES DE POSITIONNEM ENT GLOBAL	D - 1	W0130	1	LOT	\$	\$			See Herein

TABLE DES MATIÈRES

PARTIE 1 - RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

1. Introduction
2. Sommaire
3. Exigences relatives à la sécurité
4. Compte rendu

PARTIE 2 - INSTRUCTIONS À L'INTENTION DES OFFRANTS

1. Instructions, clauses et conditions uniformisées
2. Présentation des offres
3. Demandes de renseignements - demande d'offres à commandes
4. Lois applicables

PARTIE 3 - INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES OFFRES

1. Instructions pour la préparation des offres

PARTIE 4 - PROCÉDURES D'ÉVALUATION ET MÉTHODE DE SÉLECTION

1. Procédures d'évaluation
2. Méthode de sélection

PARTIE 5 - OFFRE À COMMANDES ET CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT

A. OFFRE À COMMANDES

1. Offre
2. Exigences relatives à la sécurité
3. Clauses et conditions uniformisées
4. Durée de l'offre à commandes
5. Responsables
6. Utilisateurs désignés
7. Instrument de commande
8. Limite des commandes subséquentes
9. Limitation financière
10. Ordre de priorité des documents
11. Attestations
12. Lois applicables

B. CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT

1. Besoin
2. Clauses et conditions uniformisées
3. Durée du contrat
4. Paiement
5. Instructions pour la facturation

Liste des Annexes

- Annexe A - Besoin
Annexe B - Base de Paiement
Annexe C- Grille d'évaluation - Critères obligatoires

PARTIE 1 - RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

1. Introduction

La demande d'offre à commandes (DOC) contient six parties, ainsi que des pièces jointes et des annexes, et elle est divisée comme suit:

Partie 1	Renseignements généraux: renferme une description générale du besoin;
Partie 2	Instructions à l'intention des offrants: renferme les instructions relatives aux clauses et conditions de la DOC;
Partie 3	Instructions pour la préparation des offres: donne aux offrants les instructions pour préparer leur offre afin de répondre aux critères d'évaluation spécifiés;
Partie 4	Procédures d'évaluation et méthode de sélection: décrit la façon selon laquelle se déroulera l'évaluation, les critères d'évaluation auxquels on doit répondre, s'il y a lieu, ainsi que la méthode de sélection;
Partie 5	Attestations: comprend les attestations à fournir; et
Partie 6	6A, Offre à commandes, et 6B, Clauses du contrat subséquent: 6A, contient l'offre à commandes incluant l'offre de l'offrant et les clauses et conditions applicables; 6B, contient les clauses et les conditions qui s'appliqueront à tout contrat résultant d'une commande subséquente à l'offre à commandes.

Les annexes comprennent le Besoin, la Base de paiement et la grille d'évaluation-Critères obligatoires.

2. Sommaire

Demande d'offre à commandes (DOC) pour l'acquisition de fournitures de terminaux portables de positionnement global ainsi que de forfaits associés à ces terminaux. Les forfaits doivent permettre d'avoir une connaissance situationnelle de la position exacte en temps réel de chaque terminal. Cette DOC est pour le compte du ministère de la Défense Nationale (MDN) La période de l'Offre à commandes sera à partir de la date d'établissement de l'offre à commande pour une période d'une (1) année avec une possibilité de deux (2) périodes d'une (1) année additionnelle.

3. Exigences relatives à la sécurité

Ce besoin ne comporte pas des exigences relatives à la sécurité.

4. Compte rendu

Après l'émission d'une offre à commandes, les offrants peuvent demander un compte rendu des résultats du processus de demande d'offres à commandes. Les offrants devraient en faire la demande au responsable de l'offre à commandes dans les 15 jours ouvrables, suivant la réception des résultats du processus de demande d'offres à commandes. Le compte rendu peut être fourni par écrit, par téléphone ou en personne.

PARTIE 2 - INSTRUCTIONS À L'INTENTION DES OFFRANTS

1. Instructions, clauses et conditions uniformisées

Toutes les instructions, clauses et conditions identifiées dans la demande d'offres à commandes (DOC) par un numéro, une date et un titre sont reproduites dans le guide des *Clauses et conditions uniformisées d'achat* <http://ccua-sacc.tpsgc-pwgsc.gc.ca/pub/acho-fra.jsp> publié par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada.

Les offrants qui présentent une offre s'engagent à respecter les instructions, les clauses et les conditions de la DOC et acceptent les clauses et les conditions de l'offre à commandes et du ou des contrats subséquents.

2006 (2012-03-03) Instructions uniformisées - demande d'offres à commandes (DOC) - biens ou services - besoins concurrentiels, sont incorporées par renvoi à la DOC et en font partie intégrante.

Le paragraphe 5.4 du document 2006, Instructions uniformisées - demande d'offres à commandes - biens ou services - besoins concurrentiels, est modifié comme suit :

Supprimer : soixante (60) jours

Insérer : quatre-vingt-dix (90) jours

2. Présentation des offres

Les offres doivent être présentées uniquement au Module de réception des soumissions de Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC) au plus tard à la date, à l'heure et à l'endroit indiqués à la page 1 de la demande d'offres à commandes.

3. Demandes de renseignements - demande d'offres à commandes

Toutes les demandes de renseignements doivent être présentées par écrit au responsable de l'offre à commandes au moins **sept (7) jours civils** avant la date de clôture de la demande d'offres à commandes (DOC). Pour ce qui est des demandes de renseignements reçues après ce délai, il est possible qu'on ne puisse pas y répondre.

Les offrants devraient citer le plus fidèlement possible le numéro de l'article de la DOC auquel se rapporte la question et prendre soin d'énoncer chaque question de manière suffisamment détaillée pour que le Canada puisse y répondre avec exactitude. Les demandes de renseignements techniques qui ont un caractère « exclusif » doivent porter clairement la mention « exclusif » vis-à-vis de chaque article pertinent. Les éléments portant la mention « exclusif » feront l'objet d'une discrétion absolue, sauf dans les cas où le Canada considère que la demande de renseignements n'a pas un caractère exclusif. Dans ce cas, le Canada peut réviser les questions ou peut demander à l'offrant de le faire, afin d'en éliminer le caractère exclusif, et permettre la transmission des réponses à tous les offrants. Le Canada peut ne pas répondre aux demandes de renseignements dont la formulation ne permettrait pas de les diffuser à tous les offrants.

4. Lois applicables

L'offre à commandes et tout contrat découlant de l'offre à commandes seront interprétés et régis selon les lois en vigueur au **Québec** et les relations entre les parties seront déterminées par ces lois.

À leur discrétion, les offrants peuvent indiquer les lois applicables d'une province ou d'un territoire canadien de leur choix, sans que la validité de leur offre ne soit mise en question, en supprimant le nom de la province ou du territoire canadien précisé et en insérant le nom de la province ou du territoire canadien de leur choix. Si aucun changement n'est indiqué, cela signifie que les offrants acceptent les lois applicables indiquées.

PARTIE 3 - INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES OFFRES

Le Canada demande que les offrants fournissent leur offre en sections distinctes, comme suit :

Section I : offre technique (3 copies papier)

Section II : offre financière (2 copies papier)

Section III: attestations (1 copie papier)

Les prix doivent figurer dans l'offre financière seulement. Aucun prix ne doit être indiqué dans une autre section de l'offre.

Le Canada demande que les offrants suivent les instructions de présentation décrites ci-après pour préparer leur offre.

- a) utiliser du papier de 8,5 po x 11 po (216 mm x 279 mm);
- b) utiliser un système de numérotation correspondant à celui de la demande d'offres à commandes.

En avril 2006, le Canada a approuvé une politique exigeant que les agences et ministères fédéraux prennent les mesures nécessaires pour incorporer les facteurs environnementaux dans le processus d'approvisionnement Politique d'achats écologiques

<http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ecologisation-greening/achats-procurement/politique-policy-fra.html>

Pour aider le Canada à atteindre ses objectifs, on encourage les offrants à:

- 1) utiliser du papier de 8,5 po x 11 po (216 mm x 279 mm) contenant des fibres certifiées provenant d'un aménagement forestier durable et/ou contenant au moins 30 % de matières recyclées; et
- 2) utiliser un format qui respecte l'environnement : impression noir et blanc, recto-verso/à double face, broché ou agrafé, sans reliure Cerlox, reliure à attaches ni reliure à anneaux.

Section I : Offre technique

Dans leur offre technique, les offrants devraient expliquer et démontrer comment ils entendent répondre aux exigences et comment ils réaliseront les travaux.

Section II : Offre financière

Les offrants doivent présenter leur offre financière en conformité avec « la Base de paiement détaillée à « l'annexe B, Base de paiement » Le montant total de la taxe sur les produits et les services ou de la taxe sur la vente harmonisée doit être indiqué séparément, s'il y a lieu.

Paiement par carte de crédit

Le Canada demande que les offrants complètent l'une des suivantes :

- a) () les cartes d'achat du gouvernement du Canada (cartes de crédit) seront acceptées pour le paiement des commandes subséquentes à l'offre à commandes.
Les cartes de crédit suivantes sont acceptées : VISA _____ ou Master Card _____
- b) () les cartes d'achat du gouvernement du Canada (cartes de crédit) ne seront pas acceptées pour le paiement des commandes subséquentes à l'offre à commandes.

L'offrant n'est pas obligé d'accepter les paiements par carte de crédit. L'acceptation du paiement par carte de crédit des commandes ne sera pas considérée comme un critère d'évaluation.

Section III: Attestations

Les offrants doivent présenter les attestations exigées à la Partie 5.

PARTIE 4 - PROCÉDURES D'ÉVALUATION ET MÉTHODE DE SÉLECTION

1. Procédures d'évaluation

- a) Les offres seront évaluées par rapport à l'ensemble du besoin de la demande d'offre à commandes incluant les critères d'évaluation techniques et financiers.
- b) Une équipe d'évaluation composée de représentants du Canada évaluera les offres.

1.1 Évaluation technique

1.1.1 Critères techniques obligatoires (Voir Annexe C)

1.2 Évaluation financière

1.2.1 Évaluation du prix (Voir Annexe B)

1. Le prix de l'offre sera évalué comme suit :

- a) les offrants établis au Canada doivent proposer des prix fermes, les droits de douane et les taxes d'accise canadiens compris, et la taxe sur les produits et services (TPS) ou la taxe de vente harmonisée (TVH) exclue.
- b) les offrants établis à l'étranger doivent proposer des prix fermes, les droits de douane, les taxes d'accise canadiens et la TPS ou la TVH exclus. Les droits de douane et les taxes d'accise canadiens payables par le Canada seront ajoutés, pour les besoins de l'évaluation seulement, aux prix présentés par les offrants établis à l'étranger.

2. Sauf lorsque la demande d'offres à commandes (DOC) précise que les offres doivent être soumises en dollars canadiens, les offres soumises en devises étrangères seront converties en dollars canadiens pour les besoins de l'évaluation. Pour les offres soumises en devises étrangères, le taux indiqué par la Banque du Canada en vigueur à la date de clôture de la DOC, ou à une autre date précisée dans la DOC, sera utilisé comme facteur de conversion.

3. Bien que le Canada se réserve le droit d'émettre l'offre à commandes FAB usine ou FAB destination, le Canada demande que les offrants proposent des prix FAB usine ou point d'expédition et FAB destination. Les offres seront évaluées sur une base FAB destination.

4. Pour les fins de la DOC, les offrants qui ont une adresse au Canada sont considérés comme étant des offrants établis au Canada, et les offrants qui ont une adresse à l'extérieur du Canada sont considérés comme étant des offrants établis à l'étranger.

2. Méthode de sélection

Une offre doit respecter les exigences de la demande d'offres à commandes et satisfaire à tous les critères d'évaluation technique obligatoires pour être déclarée recevable. L'offre recevable avec le prix évalué le plus bas sera recommandée pour l'émission d'une offre à commandes.

PARTIE 5 - OFFRE À COMMANDES ET CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT

A. OFFRE À COMMANDES

1. Offre

L'offrant offre de remplir le besoin conformément au besoin reproduit à l'annexe « A ».

2. Exigences relatives à la sécurité

Ce besoin ne comporte aucune exigence relative à la sécurité.

3. Clauses et conditions uniformisées

Toutes les clauses et conditions identifiées dans l'offre à commandes et contrat(s) subséquent(s) par un numéro, une date et un titre sont reproduites dans le guide des *Clauses et conditions uniformisées d'achat* <http://ccua-sacc.tpsgc-pwgsc.gc.ca/pub/acho-fra.jsp> publié par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada.

3.1 Conditions générales

2005 (2012-03-12) Conditions générales - offres à commandes - biens ou services, s'appliquent à la présente offre à commandes et en font partie intégrante.

4. Durée de l'offre à commandes

4.1 Période de l'offre à commandes

Des commandes subséquentes à cette offre à commandes pourront être passées à partir de la date d'établissement de l'offre à commande pour une période d'une (1) année avec une possibilité de deux (2) périodes d'une (1) année additionnelle.

4.2 Prolongation de l'offre à commandes

Si l'utilisation de l'offre à commandes est autorisée au-delà de la période initiale, l'offrant consent à prolonger son offre pour deux (2) périodes supplémentaires d'une (1) année chacune et aux mêmes conditions et aux taux ou prix indiqués dans l'offre à commandes, ou aux taux ou prix calculés selon la formule mentionnée dans l'offre à commandes.

L'offrant sera avisé de la décision d'autoriser l'utilisation de l'offre à commandes pour une période prolongée par le responsable de l'offre à commandes trente (30) jours avant la date d'expiration de celle-ci. Une révision à l'offre à commandes sera émise par le responsable de l'offre à commandes. Aucun frais additionnel ne sera facturé suite à la décision de prolonger l'offre à commande.

5. Responsables

5.1 Responsable de l'offre à commandes

Le responsable de l'offre à commandes est :

Nom : **Marc Joseph**

Titre : Agent d'approvisionnement

Travaux publics et Services gouvernementaux Canada

Direction générale des approvisionnements

Adresse : 800, boulevard de la gauchetière Ouest, bureau 7300

Téléphone : **(514) 496-3666**

Télécopieur: (514) 496-3822

Courriel : marc.joseph@tpsgc-pwgsc.gc.ca

Le responsable de l'offre à commandes est chargé de l'émission de l'offre à commandes et de son administration et de sa révision, s'il y a lieu. En tant qu'autorité contractante, il est responsable de toute question contractuelle liée aux commandes subséquentes à l'offre à commandes passées par tout utilisateur désigné.

5.2 Contact chez le ministère-client (sera complété par le Canada lors de l'adjudication)

Pour toute information relative à la facturation et/ou aux paiements, vous pouvez communiquer avec:

Nom : _____
 Ministère-client : _____
 Adresse postale : _____
 Téléphone : _____
 Courriel : _____

5.3 Représentants de l'offrant (à être complété par le soumissionnaire)

Nom et numéro de téléphone de la personne avec qui communiquer :

Renseignements généraux & Suivi de la livraison

Nom : _____
 Titre : _____
 Organisation : _____
 Adresse postale : _____
 Téléphone : _____
 Courriel : _____

6. Utilisateurs désignés (sera complété par le Canada lors de l'adjudication)

L'utilisateur désigné autorisé à passer des commandes subséquentes à l'offre à commandes est :

7. Instrument de commande

Les travaux seront autorisés ou confirmés par le ou les utilisateurs désignés par l'entremise du formulaire ***PWGSC-TPSGC 942, Commande subséquente à une offre à commandes*** ou un document électronique.

8. Limite des commandes subséquentes

Les commandes individuelles subséquentes à l'offre à commandes ne doivent pas dépasser **20,000.00\$** (taxe sur les produits et services ou taxe de vente harmonisée incluse).

9. Limitation financière (à être complété par le Canada lors de l'adjudication)

Le coût total, pour le Canada, des commandes subséquentes à l'offre à commandes ne doit pas dépasser le montant de _____\$, (taxe sur les produits et services ou taxe de vente harmonisées exclue) à moins d'une autorisation écrite du responsable de l'offre à commandes. L'offrant ne doit pas exécuter de travaux ou fournir des services ou des articles sur réception de commandes qui porteraient le coût total, pour le Canada à un montant supérieur au montant indiqué précédemment, sauf si une telle augmentation est autorisée.

L'offrant doit aviser le responsable de l'offre à commandes si cette somme est suffisante dès que 75 p. 100 de ce montant est engagé, ou deux (2) mois avant l'expiration de l'offre à commandes, selon la première des deux circonstances à se présenter. Toutefois, si à n'importe quel moment, l'offrant juge que ladite limite sera dépassée, il doit en aviser aussitôt le responsable de l'offre à commandes.

10. Ordre de priorité des documents

En cas d'incompatibilité entre le libellé des textes énumérés dans la liste, c'est le libellé du document qui apparaît en premier sur la liste qui l'emporte sur celui de tout autre document qui figure plus bas sur la liste.

- a) la commande subséquente à l'offre à commandes, incluant les annexes;
- b) les articles de l'offre à commandes;
- c) les conditions générales **2005 (2012-03-03)**, Conditions générales - offres à commandes - biens ou services;
- d) les conditions générales **2010A (2012-03-03)**, Conditions générales - biens (complexité moyenne)
- e) l'Annexe « A », Besoin;
- f) l'Annexe « B », Base de Paiement;
- g) l'annexe « C », Grille d'évaluation/Critères obligatoires;
- h) l'offre de l'offrant en date du _____

11. Attestations

11.1 Conformité

Le respect des attestations fournies par l'offrant est une condition d'émission de l'offre à commandes et pourra faire l'objet d'une vérification par le Canada pendant la durée de l'offre à commandes et de tout contrat subséquent qui serait en vigueur au delà de la période de l'offre à commandes. En cas de manquement à toute déclaration de la part de l'offrant ou si on constate que les attestations qu'il a fournies avec son offre comprennent de fausses déclarations, faites sciemment ou non, le Canada aura le droit de résilier tout contrat subséquent pour défaut et de mettre de côté l'offre à commandes.

12. Lois applicables

L'offre à commandes et tout contrat découlant de l'offre à commandes doivent être interprétés et régis selon les lois en vigueur au Québec et les relations entre les parties seront déterminées par ces lois.

B. CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT

Les clauses et conditions suivantes s'appliquent et font partie intégrante de tout contrat résultant d'une commande subséquente à l'offre à commandes.

1. Besoin

Demande d'offre à commandes (DOC) pour l'acquisition de fournitures de terminaux portables de positionnement global ainsi que de forfaits associés à ces terminaux. Les forfaits doivent permettre d'avoir une connaissance situationnelle de la position exacte en temps réel de chaque terminal. Cette DOC est pour le compte du ministère de la Défense Nationale (MDN) La période de l'Offre à commandes sera à partir de la date d'établissement de l'offre à commande pour une période d'une (1) année avec une possibilité de deux (2) périodes d'une (1) année additionnelle.

L'entrepreneur doit fournir les articles décrits dans la commande subséquente à l'offre à commandes.

2. Clauses et conditions uniformisées

2.1 Conditions générales

2010A (2011-05-16), Conditions générales - biens (complexité moyenne) s'appliquent au contrat et en font partie intégrante.

3. Durée du contrat

3.1 Date de livraison

La livraison doit se faire conformément à la commande subséquente à l'offre à commandes.

4. Paiement *(sera complété par le Canada lors de l'adjudication)*

4.1 Clauses du guide des CCUA

Référence de

CCUA	Section	Date
C2000C	Taxes - entrepreneur établi à l'étranger	30/11/07
C6000C	Limite de prix	25/05/07
H1001C	Paiements multiples	12/05/08

4.2 Paiement par carte de crédit

Les cartes de crédit suivantes sont acceptées : ----- et -----

5. Instructions pour la facturation

L'entrepreneur doit présenter ses factures conformément à l'information exigée dans l'article 10 du document 2010A, Conditions générales - biens (complexité moyenne).

ANNEXE « A »**BESOIN**

Le Ministère de la Défense nationale (MDN) désire se procurer des terminaux portables de positionnement global, basés sur une technologie utilisant les satellites de la constellation des Iridiums. Ce besoin est requis par différentes unités/formations (identifiées à l'Annexe A.2) du Ministère de la Défense nationale, représentées par la section G6 (Systèmes de communications et d'information) du Quartier Général du 35e Groupe-Brigade du Canada (QG 35 GBC) à Québec.

Cela comprend la fourniture de terminaux portables de positionnement global ainsi que de forfaits associés à ces terminaux. **Les forfaits doivent permettre d'avoir une connaissance situationnelle de la position exacte en temps réel de chaque terminal.**

La connaissance situationnelle doit être obtenue via une interface Web sécurisé sur Internet (https) fournie et gérée par l'offrant. Ce site Internet doit fournir une représentation graphique basée sur des cartes topographiques sur lesquelles sera reflété le positionnement des terminaux portables. Ce site doit fournir la possibilité pour le client de configurer certains paramètres associés aux terminaux portables, tels qu'associer des noms à chaque terminal et les regrouper par sous-groupes ainsi qu'établir des tables de fréquences d'envoi de positionnement. Ce site Internet doit aussi fournir la possibilité d'interroger à distance les terminaux individuellement pour obtenir immédiatement leur positionnement. L'Offrant devra fournir, à chacun des représentants (identifiés à l'Annexe A.2), un nom d'utilisateur et un code d'accès temporaire au site Internet par lequel le client pourra voir et configurer ses terminaux.

Les terminaux doivent aussi être capable de recevoir et de transmettre des courriels simples.

Les terminaux doivent pouvoir être utilisés à l'extérieur, même par températures extrêmes (entre -20°C et 50°C), et à l'intérieur de véhicules, incluant des aéronefs en mouvement.

Les terminaux doivent être équipés de boutons d'urgence qui sont reliés à un centre qui s'occupe des urgences réelles ou à une adresse de courriel spécialement identifiée par le client (une des deux possibilités identifiées).

Les prévisions pour répondre au besoin global sont les suivantes. À noter que ces quantités sont présentées uniquement à titre indicatif et n'engagent pas le Canada.

Article	Description	Quantité estimée		
		2011-2012	2012-2013	2013-2014
1	Système de positionnement global	40	10	10
2	Forfait annuel de positionnement global	40	50	60

2. Service à la clientèle

a) Chaque offrant doit offrir un service de support technique aux utilisateurs qui doit inclure un service de dépannage d'urgence à distance, par téléphone (de 08h00 à 00h00 les jours de semaine et de 09h00 à 21h00 les fins de semaine)

Solicitation No. - N° de l'invitation

W0106-11W107/A

Amd. No. - N° de la modif.

File No. - N° du dossier

MTA-1-34535

Buyer ID - Id de l'acheteur

mta375

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

W0106-11W107

b) De plus, le service de support technique doit être disponible au moins en anglais ou de préférence dans les deux (2) langues officielles (anglais et français)

3. Facturation

Cette offre à commandes regroupe plusieurs utilisateurs distincts. Toutes les factures associées aux commandes subséquentes de cette offre à commandes devront être envoyées à l'adresse indiquée sur le bon de commande.

Toutes les factures devront être détaillées. Le ministère-client devra retrouver sur chacune des factures le détail des prix chargés selon le bon de commande subséquente à l'Offre à commandes.

Les frais liés aux abonnements annuels devront être facturés au client mensuellement.

4. Rapports obligatoires

L'Offrant devra remettre, sans frais additionnels pour la Couronne, à l'utilisateur désigné du ministère de l'offre à commandes de TPSGC des rapports sur le volume d'affaires du client.

ANNEXE A.1

Terminaux portables de positionnement global

1. Zone de couverture

La zone de couverture requise par le service doit inclure au minimum le Canada, les États-Unis et le Mexique. Le positionnement des terminaux doit être disponible peu importe où ils se trouvent dans cette zone.

2. Types d'abonnement annuel

L'Offrant fournira des abonnements annuels pour les services de positionnement et de messagerie selon les caractéristiques précisées ci-après. Lors de la commande subséquente à l'offre à commandes, le chargé de projet ou son représentant précisera la période visée de l'abonnement.

3. Service de repérages et de messagerie

L'Offrant de services doit fournir, sous forme de location, les services de repérage et de messagerie. Ce besoin comprend les articles suivants :

3.1 Forfaits requis pour abonnement annuel

Le service doit, au minimum, rencontrer les caractéristiques suivantes.

3.1.1 Service de repérage et de messagerie

(i) L'entrepreneur doit offrir une capacité minimum de repérages fixée à 300 par jour. La quantité annuelle est évaluée à 7500 repérages.

(ii) L'entrepreneur doit offrir une capacité minimum messagerie (transmission et réception) fixée à 100 messages par jour. La quantité annuelle est évaluée à 250 messages.

4. " Surclassement "

En tout temps, les utilisateurs doivent avoir la possibilité d'effectuer une modification à la hausse à leur type d'abonnement, c'est-à-dire d'augmenter la quantité de messages avec un "bloc de 50 messages" pour une période donnée.

5. Achat d'équipement

5.1 Les terminaux portables

Chaque achat de terminal doit inclure une antenne satellite, un étui de transport, un chargeur AC, un câble USB de 3 pieds, une batterie rechargeable au Lithium-ion et une attache pour ceinture.

Solicitation No. - N° de l'invitation

W0106-11W107/A

Amd. No. - N° de la modif.

File No. - N° du dossier

MTA-1-34535

Buyer ID - Id de l'acheteur

mta375

Client Ref. No. - N° de réf. du client

W0106-11W107

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

ANNEXE A.2 Sites de livraison

- 1- QG 35e Groupe Brigade du Canada - Connaught
3, Côte de la Citadelle
Québec (Québec) G1R 3R2

- 2- QG 34e Groupe Brigade du Canada
Garnison Montréal
Escadron des transmissions Ouest
Comptoir de service Montréal
Bât. 109
Montréal (Québec) H1N 1X9

N.B. Les informations relatives aux représentants ainsi que leurs coordonnées seront publiées lors de l'adjudication

ANNEXE B

BASE DE PAIEMENT

Les prix indiqués dans la Base de paiement doivent être des prix annuels fermes tout inclus (frais d'administration, profits, etc.) pour toute la durée de l'offre à commandes incluant les périodes optionnelles.

1- Les quantités estimatives seront utilisées pour l'évaluation financière des offres. L'Offre recevable avec le prix le plus bas sera recommandée pour l'attribution d'une offre à commandes.

Il est donc établi qu'un abonnement de 7500 repérages minimum par année ainsi qu'un abonnement à 250 messages minimum par année sont jugés satisfaisants moyennant que les capacités minimales quotidiennes soient respectées (Obligatoire)

1. Forfait

Article	Description	Abonnement annuel		
1.1	Forfait pour chaque Terminal	Taux annuel ferme par terminal		
	Repérages			
	Messages			

Note : L'Offrant indique le nombre maximum de repérages et de messages disponibles dans son forfait, dans les cases jaunes; le tarif annuel applicable doit être inscrit dans la dernière colonne.

2- SURCLASSEMENT - MODIFICATION AU FORFAIT

Article	Description	Prix de lot ferme
2.1	Bloc de 50 messages supplémentaires	

3. ACHAT D'ÉQUIPEMENT

Article	Description	Prix unitaire ferme (TPS extra)

3.1	Terminal portable incluant antenne satellite étui de transport, chargeur AC, câble USB de 3', batterie rechargeable au Lithium-ion, attache pour ceinture	
------------	---	--

ANNEXE C

CRITÈRES OBLIGATOIRES

Tout offrant qui ne fournit pas l'information demandée, permettant de confirmer que les critères obligatoires suivants sont rencontrés, aura une offre jugée non recevable.

Partie 1

L'Offrant doit fournir la documentation technique qui permettra de confirmer les critères obligatoires suivants.

No	Critère obligatoire	Référence (document et page)
1.	Terminal portable	
1.1	Les terminaux doivent être capables de recevoir et de transmettre des courriels.	
1.2	Les terminaux doivent pouvoir être utilisés à l'extérieur, même par températures entre -20°C et 50°C.	
1.3	Les terminaux doivent être équipés de boutons d'urgence qui sont reliés soit à un centre qui s'occupe des urgences réelles soit à une adresse de courriel spécialement identifiée par le client (une des deux possibilités identifiées).	
1.4	Les terminaux doivent pouvoir être utilisés à l'intérieur de véhicules, incluant des aéronefs en mouvement.	
2.	Forfait	
2.1	Les forfaits doivent permettre d'avoir une connaissance situationnelle de la position exacte en temps réel de chaque terminal via une interface Web sécurisé sur Internet (https).	
2.2	La zone de couverture requise par le service doit inclure au minimum le Canada, les États-Unis et le Mexique. Le positionnement des terminaux doit être disponible peu importe où ils se trouvent dans cette zone.	
2.3	L'Offrant de services doit fournir un forfait qui rencontre, au minimum, les caractéristiques suivantes. (i) <u>Nombre de repérages</u> (positionnement) : minimum de 300 repérages par jour, (ii) <u>Nombre de messages</u> (transmission et réception) : minimum de 100 messages par jour.	
3.	Interface Web	
3.1	L'interface Web sécurisé sur Internet (https) doit fournir une représentation graphique basée sur des cartes topographiques sur lesquelles sera reflété le positionnement des terminaux portables.	
3.2	L'interface Web sécurisé sur Internet (https) doit fournir la possibilité pour le client de configurer certains paramètres associés aux terminaux portables,	

No	Critère obligatoire	Référence (document et page)
1.	Terminal portable	
	tels qu'associer des noms à chaque terminal et les regrouper par sous-groupes ainsi qu'établir des tables de fréquences d'envoi de positionnement.	
3.3	L'interface Web sécurisé sur Internet (https) doit fournir la possibilité d'interroger à distance les terminaux individuellement pour obtenir immédiatement leur positionnement.	

Partie 2

L'Offrant doit répondre aux questions ci-dessous (cocher " oui " ou " non ") afin de confirmer que son offre rencontre les critères obligatoires suivants.

No	Critère obligatoire	Oui	Non
1.	Équipement et Services		
1.1	Chaque achat de terminal inclut une antenne satellite, un étui de transport, un chargeur AC, un câble USB de 3 pieds, une batterie rechargeable au Lithium-ion et une attache pour ceinture.		
1.2	La connaissance situationnelle est fournie et gérée par l'offrant.		
1.3	Les utilisateurs ont la possibilité d'effectuer une modification à la hausse à leur type d'abonnement, c'est-à-dire d'augmenter la quantité de messages envoyés par jour, pour une période mensuelle donnée.		
1.4	L'Offrant fournira, à chacun des représentants, un nom d'utilisateur et un code d'accès temporaire au site Internet par lequel le client pourra voir et configurer ses terminaux.		
2.	Service à la clientèle		
2.1	L'Offrant offre un service de support technique aux utilisateurs qui inclut un service de dépannage d'urgence à distance, par téléphone (de 08h00 à 00h00 les jours de semaine et de 09h00 à 21h00 les fins de semaine).		
2.2	Le service de support technique est disponible au minimum en anglais et préférablement bilingue.		
3.	Facturation		
3.1	Les factures seront envoyées à l'adresse indiquée sur le bon de commande et seront détaillées. Le ministère-client retrouvera sur chacune des factures le détail des prix chargés selon le bon de commande subséquente à l'Offre à commandes.		